



**Le pétrole
rechute dans
un marché
fébrile** p.4

L'ALGÉRIE MOBILISÉE

FACE À L'ENJEU SÉCURITAIRE



© Photo : D.R.

Les incendies criminels des forêts du lundi 9 août 2021 dans plusieurs régions du pays et le complot « presque parfait » qu'ils étaient destinés à servir, ont montré que l'enjeu sécuritaire est un défi qui s'impose de nouveau à l'Algérie, confirmé par d'autres événements auxquels s'est trouvé confronté notre pays. A juste titre, le Plan d'action du Gouvernement adopté lundi en Conseil des ministres, lors d'une réunion extraordinaire présidée par le Président Abdelmadjid Tebboune, comprend un axe consacré au renforcement de la sécurité et de la défense nationales. p.2

INFORMATION ET AUDIOVISUELLE

Une nouvelle approche

 p.2

TARIFS DES BILLETS D'AVION POUR LES VOLS RELIANT L'ALGÉRIE AUX AUTRES CAPITALES



Air Algérie a proposé, durant le mois d'août, des prix moins chers p.3

CONVENTION TRIANGULAIRE ENTRE ÉLEVEURS, ABATTOIRS ET PRODUCTEURS D'ALIMENT DE BÉTAIL



Hemdani : «Ce travail coordonné permettra de lutter contre la spéculation» p.4

Pandémie

Bilan au niveau mondial

Voici les faits marquants sur les dernières évolutions de la pandémie de Covid-19 dans le monde. Plus de 4,49 millions de morts : La pandémie de Covid-19 a fait plus de 4.492.854 morts dans le monde depuis fin décembre 2019, selon un bilan établi dimanche à la mi-journée par l'AFP à partir de sources officielles. Les Etats-Unis sont le pays le plus endeuillé avec 637.523 morts, devant le Brésil (579.308), l'Inde (437.830), le Mexique (257.906) et le Pérou (198.167).

Tribunal de Bir Mourad Raïs

Mohamed Abdallah devant le juge d'instruction

L'ancien gendarme, Mohamed Abdallah, comparait hier, devant le tribunal de Bir Mourad Raïs, en compagnie d'un deuxième inculpé, Abdelmalek Riahi, où il était auditionné par le juge d'instruction. Il faut rappeler que Mohamed Abdallah a été extradé d'Espagne, suite à un mandat d'arrêt international émis, et rapatrié en Algérie où il a été présenté, lundi 23 août, devant le juge du tribunal de Sidi M'Hamed (Alger), qui a décidé de sa mise sous mandat de dépôt. L'ancien sergent-chef de la Gendarmerie nationale doit répondre à de lourdes accusations telles adhésion et financement de groupes terroristes ainsi que blanchiment d'argent.

Bulletin Météo Spécial

Alerte Orange pluie-orageuse attendue, mardi et mercredi

Une activité pluvio-orageuse, accompagnée parfois de chutes de grêle, est attendue aujourd'hui mercredi, dans plusieurs wilayas du pays, a annoncé, hier, l'Office national de la Météorologie dans un Bulletin météorologique spécial (BMS), préconisant un niveau de vigilance «Orange». Des rafales de vent sous orages sont également prévues. Les wilayas concernées sont : Tiaret, Laghouat (nord), Djelfa, Médéa, M'sila, Bouira, Bordj Bou-Arréridj, Sétif, Mila, Constantine, Batna, Khenchela, Oum El-Bouaghi, Tébessa, Biskra, Ouled Djellal et El M'ghaier, précise la même source.

L'Algérie mobilisée

Face à l'enjeu sécuritaire

Les incendies criminels des forêts du lundi 9 août 2021 dans plusieurs régions du pays et le complot «presque parfait» qu'ils étaient destinés à servir, ont montré que l'enjeu sécuritaire est un défi qui s'impose de nouveau à l'Algérie, confirmé par d'autres événements auxquels s'est trouvé confronté notre pays.

A juste titre, le Plan d'action du Gouvernement adopté lundi en Conseil des ministres, lors d'une réunion extraordinaire présidée par le Président Abdelmadjid Tebboune, comprend un axe consacré au renforcement de la sécurité et de la défense, nationales. Il s'agit de la poursuite de la modernisation de l'Armée nationale populaire (ANP) et du développement de ses capacités ; le renforcement des efforts garantissant la sécurité des frontières nationales et lutte contre les résidus du terrorisme et le crime organisé transfrontalier ; la contribution de l'ANP au développement économique ; le renforcement des moyens et capacités de la cyber-défense pour sécuriser les systèmes informatiques de l'ensemble des institutions et organes étatiques. Il y a également un axe portant sur une politique étrangère dynamique et proactive. En la matière, le Plan d'action repose sur l'actualisation des objectifs et missions de la diplomatie algérienne à la lumière des valeurs et des principes inébranlables de la politique étrangère ; la poursuite de la défense de la souveraineté des Etats et de l'appui aux causes justes et légitimes ; la mise en place de la diplomatie économique au service du Plan de relance économique 2020/2024. Le contexte régional a été modifié par l'alliance active établie par le Maroc avec l'entité sioniste contre l'Algérie. Le Makhzen a multiplié les attaques visant notre pays dans de vaines tentatives de l'affaiblir pour réaliser les objectifs de son allié sioniste. Les ennemis de l'Algérie sont aidés par des connivences internes à travers les réseaux sociaux ou des blogs ou autres médias qui utilisent les failles qui existent dans la société. Un des objectifs de ces ennemis est d'affaiblir la souveraineté politique pour libérer la route à l'ingérence étrangère. Il y a tout un travail sur les réseaux sociaux pour distiller des mensonges sur l'Algérie en espérant qu'une partie de nos concitoyens,



■ La situation créée par l'alliance du Maroc avec l'entité sioniste pose l'exigence de réexaminer avec sérénité, et en tenant compte de nos intérêts, l'ensemble de nos relations avec ce pays, comme l'a souligné un ancien diplomate algérien. (Photo : D.R)

vulnérables et crédules, véhiculeront cette propagande dans le but de déstabiliser le pays. Les

médias sociaux sont utilisés pour la guerre de 4^{ème} génération contre l'Algérie, comme l'explique bien

l'auteur et chercheur algérien Ahmed Bensaada qui explique que ces médias sociaux font bénéficier d'une large médiatisation des sites et profils soutenant le démantèlement de l'Etat-nation et l'aventurisme de la transition. Il fait état de nombre de sites algériens signalés et suspendus et qui défendaient la stabilité des institutions de la République. Pour s'opposer à cette offensive programmée contre notre pays, il faut renforcer le front intérieur et faire preuve de davantage de vigilance et de prudence. Tout récemment, dans un message adressé aux éléments de l'ANP à l'occasion de la célébration du double anniversaire commémorant les offensives du Nord Constantinois et la tenue du Congrès de la Soummam (20 août 1955-1956), le Général de corps d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'ANP, déclarait : «Nous n'avons eu de cesse de mettre en garde contre ce complot et avons réalisé, très tôt, ses motivations et ses proportions, c'est pourquoi nous sommes déterminés à le déjouer, peu importent les efforts et les sacrifices, avec le soutien de notre vaillant peuple qui s'est illustré par les plus belles images de solidarité et de fraternité durant cette tragédie et n'a pas cédé aux discours empoisonnés». La situation créée par l'alliance du Maroc avec l'entité sioniste, en coordination avec d'autres puissances occidentales, pose l'exigence de réexaminer avec sérénité, et en tenant compte de nos intérêts, l'ensemble de nos relations avec ces pays, comme l'a

Information et audiovisuelle

Une nouvelle approche

Après présentation du projet de loi organique relatif à l'information et à l'audiovisuel, lors de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres, le Président Abdelmadjid Tebboune a ordonné l'implication des deux chambres du Parlement pour «enrichir le débat autour de ces deux textes fondamentaux liés directement à un projet conciliant décision démocratique et préservation de la sécurité nationale du pays». Samedi dernier, le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre de la Communication relatif à l'avant-projet de loi organique relative à l'information et l'avant-projet de loi sur l'audiovisuel.

Pour rappel, lors du Conseil des ministres tenu le 22 août 2021, le président de la République a donné des instructions portant accélération de la réforme du cadre législatif relatif à l'audiovisuel et du cahier des charges régissant les engagements généraux en matière de respect des libertés fondamentales, des exigences de la gestion démocratique de la société et du maintien de l'ordre public, parallèlement à l'organisation de l'exploitation des services de la télédiffusion et de la radiodiffusion. Le ministre de la Communication, Ammar Belhimer, avait indiqué que son département s'emploie à «mettre en conformité» la loi sur l'information avec la Constitution de manière à conférer à cette refonte un «caractère novateur». Il a expliqué qu'il s'agit, en somme, d'«une loi normative qui correspond aux évolutions actuelles, ainsi qu'aux besoins de la société et de la profession et non une loi programme».

Dernièrement, l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a adressé un «avertissement sévère» à l'Entreprise publique de télévision (EPTV) suite à une faute grave commise par le présentateur du bulletin d'information de la matinée du 24 août. Auparavant, le ministère de la Communication et l'ARAV ont annoncé, dans un communiqué conjoint, la fermeture de la chaîne El Bilad TV et le retrait de son accréditation, pour une semaine, pour «non-respect des recommandations liées à la protection des enfants mineurs lors de la diffusion de ses programmes», et la fermeture «immédiate et définitive» de la chaîne «El Djazairia One» pour des motifs liés au «non-respect des exigences de l'ordre public» et d'autres en rapport avec les poursuites judiciaires à l'encontre des fondateurs et gérants de cette chaîne, ainsi que la fermeture «immédiate et définitive» de la chaîne Lina TV, après la mise en demeure qu'elle lui avait adressé pour le «respect des principes déontologiques en vigueur». Pour l'avenir, il est indispensable d'aller vers des chaînes thématiques. Tout comme, le développement de la presse électronique exige une nouvelle approche.

L. A.

REPÈRE

Parlement

Ouverture de la session ordinaire jeudi

La session ordinaire 2021-2022 des deux chambres du Parlement s'ouvrira jeudi conformément à l'article 138 de la Constitution et à l'article 05 de la loi organique 16-12 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale (APN) et du Conseil de la nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le Gouvernement, a indiqué hier mardi un communiqué de la chambre basse du Parlement. L'ouverture de la session parlementaire débutera à 10h00, a ajouté la même source.

L'APN issue des législatives du 12 juin 2021 a été installée le 8 juillet lors d'une séance plénière où le député Ibrahim Boughali de la liste des indépendants «Wihda wa Tadaoul» (Unité et Alternance) de la circonscription électorale de Ghardaïa a été élu nouveau président de l'APN pour la 9^{ème} législature. L'article 138 de la Constitution stipule que «le Parlement siège en une session ordinaire par an, d'une durée de dix (10) mois. Celle-ci commence le deuxième jour ouvrable du mois de septembre et se termine le dernier jour ouvrable du mois de juin. A l'effet d'achever l'examen en cours d'un point de l'ordre du jour, le Premier ministre ou le Chef du gouvernement, selon le cas, peut demander une prorogation de la session ordinaire pour quelques jours. La clôture de la session extraordinaire intervient dès que le Parlement a épuisé l'ordre du jour pour lequel il a été convoqué».

souligné un ancien diplomate algérien. Cette situation exige également le renforcement du front intérieur en veillant à trouver des solutions rapides aux problèmes et préoccupations des Algériens. Le Plan d'action évoque ce souci en traitant de la santé, l'enseignement, l'habitat, la sécurité sociale et la retraite, l'emploi, l'approvisionnement en eau, le pouvoir d'achat et insiste sur la mobilisation des ressources financières pour réaliser les objectifs sociaux. Une politique économique en cohérence avec la nécessité de préserver la souveraineté nationale.

Lakhdar A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Tarifs des billets d'avion pour les vols reliant l'Algérie aux autres capitales

Air Algérie a proposé, durant le mois d'août, des prix moins chers

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a proposé, durant le mois d'août, des billets à des tarifs moins chers comparés à ceux fixés par ses concurrents sur les mêmes destinations, a révélé la compagnie nationale aérienne, Air Algérie.

Air Algérie aurait proposé, selon les données obtenues de la compagnie, des prix les moins chers, durant le mois d'août, par rapport aux compagnies méditerranéennes pour ce qui est des vols reliant l'Algérie aux autres capitales.

Pour la destination France, Air Algérie a proposé, selon ses données, le billet Alger-Paris à 45.240 DA, pour un aller simple alors que le prix du même billet chez Air France est cédé à 60.107 DA, tandis que la compagnie ASL Airlines (France) le propose à 70.500 DA, selon la même source. En France, le même billet (aller simple) depuis Paris vers Alger est vendu à 471 euros par Air Algérie, 763 euros par Air France et 480 euros par ASL Airlines.

A l'ouverture partielle de l'espace aérien sur l'International, le 1^{er} juin dernier, la compagnie aérienne nationale Air Algérie a, pour rappel, précisé que les indications tarifaires à partir de l'étranger sont arrêtées comme



■ Les voyageurs algériens soulagés par la baisse des prix du billet d'avion proposé par Air Algérie. (Photo : D.R)

suit : au départ de Paris : 518 euros l'aller-retour (TTC), au départ de Marseille : 391 euros l'aller-retour (TTC) et au départ de Barcelone : 317 euros l'aller-retour (TTC), au départ de Tunis : 591 dinars tunisien l'aller-retour (TTC), et au départ de Istanbul : 686 dollars l'aller-retour (TTC). Pour la destination Espagne, a poursuivi la même source, il suffit de payer 22.400 DA chez la compagnie aérienne nationale Air Algérie, contre 58.510 DA chez la compagnie espagnole Vueling Airlines, pour un billet Alger-Barcelone en aller simple. A partir d'Espagne, un billet en aller simple Barcelone-Alger est procuré à 268

euros chez Air Algérie, contre 463 euros chez Vueling Airlines, selon les données de la compagnie nationale.

S'agissant de la destination Italie, les billets d'Air Algérie sont fixés à 30.660 DA pour un Alger-Rome en aller simple, contre 42.560 DA chez Alitalia. Celui de Rome-Alger, en aller simple, est, quant à lui, proposé à 342 euros par Air Algérie, contre 554 euros par Alitalia. Selon les mêmes données de la compagnie aérienne nationale Air Algérie, le même constat (billets moins chers par rapports aux compagnies concurrentes, nldr), est enregistré, s'agissant des billets en aller-retour, avec un

Alger-Frankfurt proposé à 38.680 DA chez Air Algérie, contre 69.213 DA chez Lufthansa.

Pour Alger-Tunis le prix du billet coute 22.865 DA chez Air Algérie, contre 24.635 DA chez Tunis Air, tandis qu'à partir de la Tunisie, le prix est fixé à 372 dinar tunisien (TND) par Air Algérie et 602 dinar tunisien par Tunis Air. Enfin, pour la Turquie, le billet Alger-Istanbul en aller-retour est cédé à 46.010 DA chez Air Algérie, contre 136.615 DA (1.012 dollars) chez Turkish Airlines. A partir d'Istanbul, le billet est proposé à 520 dollars par Air Algérie, contre 1.458 dollars par Turkish Airlines.

Rabah M.

BRÈVE

Covid-19

Campagne de vaccination mercredi au profit du personnel et des étudiants de l'USTHB

L'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene (USTHB) lancera mercredi une campagne de vaccination contre le Coronavirus, dédiée dans un premier temps aux personnels enseignants et travailleurs, et sera élargie à partir de samedi aux étudiants, a annoncé mardi l'USTHB.

«Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre le Coronavirus, l'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene (USTHB), associant dans l'opération l'ensemble des 9 résidences universitaires qui l'entoure, lance en collaboration avec la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya d'Alger, une campagne de vaccination», a-t-elle indiqué dans un communiqué.

Cette campagne est «dédiée dans un premier temps aux personnels enseignants et travailleurs, à partir du mercredi 1^{er} septembre 2021, et par la suite aux étudiants à partir du samedi 4 septembre 2021, à la Maison de la Science (USTHB)», a précisé l'USTHB.

Agence

Dépénalisation de l'acte de gestion

Point d'enquêtes ou poursuites judiciaires contre des responsables locaux sans l'aval du ministère de l'Intérieur

Les enquêtes ou poursuites judiciaires contre des responsables locaux ne peuvent, désormais, être initiées sans l'aval du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'aménagement du territoire, destinataire, le 25 août dernier, d'une instruction présidentielle, signée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, portant sur la protection des responsables locaux, au même titre que le ministère de la Justice, le commandement de la Gendarmerie nationale, la Direction générale de la sécurité intérieure et la Direction générale de la sûreté nationale, a indiqué une instruction présidentielle, transmise, samedi dernier, par ce département ministériel aux walis, walis-délégués, secrétaires généraux des wilayas et les chefs de daïra.

En attendant l'adaptation du dispositif législatif et afférent, notamment la décriminalisation de l'acte de gestion, lit-on à travers cette instruction présidentielle, il est demandé au ministère de la Justice et aux responsables des corps de sécurité spécialisés de ne pas initier d'enquêtes ou pour-

suites judiciaires contre des responsables locaux sans obtenir préalablement l'aval du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. «Cela s'inscrit dans le cadre des dispositions entamées par les hautes autorités du pays afin de libérer les initiatives en rétablissant la confiance chez les gestionnaires concernés et en les encourageant à développer l'esprit d'initiative sans appréhender les retombées des risques et des erreurs probables d'appréciation, inévitables dans ce registre», a indiqué l'instruction présidentielle.

Il est plus qu'indispensable, a ajouté l'instruction présidentielle, de veiller à faire la distinction entre les actes de gestion qui entrent dans la case de la mauvaise appréciation et ceux qui découlent de malversations intentionnelles visant à servir des intérêts personnels.

«Si le responsable signataire de l'autorisation, des membres de sa famille ou ses amis, ne tirent aucun profit de l'acte de gestion objet de criminalisation, cet acte ne doit être traité que dans le

cadre de la faute administrative et ne peut être puni qu'en tant que tel», note encore l'instruction présidentielle.

Le climat des affaires dans notre pays, est-il relevé, enregistre ces derniers mois un recul de la cadence des investissements qui se traduit par l'hésitation des investisseurs à entamer des projets à cause des lenteurs dans le traitement des dossiers relatifs à l'investissement local.

«La peur de poursuites judiciaires empêche les responsables de signer les documents nécessaires au démarrage des projets», poursuit l'instruction présidentielle.

De nombreux projets, est-il également relevé, sont gelés, d'autres non exploités malgré leur finalisation, et ce à cause de plusieurs facteurs liés notamment aux procédures de conformité et aux autorisations d'exploitation prévues par la réglementation. Une situation qui a grandement influé sur la relance de l'économie nationale et freiné son affranchissement progressif des hydrocarbures, ainsi que la création d'emplois pour les jeunes.

Rabah M.

Renouvellement

APC/APW

Rétablir la confiance entre les citoyens et leurs représentants

Le président du mouvement El-Islah, Filali Ghouini, a estimé mardi à Alger que le renouvellement des assemblées populaires communales et de wilaya (APC/APW) le 27 novembre prochain permettra de «rétablir la confiance entre les citoyens et leurs représentants» et de «corriger les défaillances» relevées dans les assemblées locales au cours des dernières années.

Présidant la session ordinaire du Bureau national du Mouvement El-Islah, M. Ghouini s'est félicité de la convocation du corps électoral, par le président de la République, pour le renouvellement des APC/APW le 27 novembre prochain, précisant que le parachèvement de ce processus électoral «permettra de rétablir la confiance entre les citoyens et leurs représentants à divers niveaux et de corriger les défaillances relevées dans le rendement des assemblées locales au cours des dernières années», a indiqué un communiqué de la formation politique.

M. Ghouini a ajouté à ce propos que le processus ne s'arrêtera pas aux élections locales, précisant qu'il «y aura d'autres phases de grandes réformes concernant les insuffisances dans les dossiers économique et social et qui requièrent le concours de tous les acteurs sociaux». Il a affirmé que le mouvement est «entièrement prêt» à coopérer avec toutes les parties pour le parachèvement de tous les chantiers de l'Algérie nouvelle. Le chef de file d'El-Islah a évoqué, lors de cette réunion, «le rôle efficace de toutes les institutions de l'Etat dans les épreuves, notamment pour faire face aux derniers feux de forêt et à la pandémie du Covid-19». Il s'est félicité des derniers indicateurs qui ont «établi l'efficacité des mesures sanitaires prises par les pouvoirs publics, à leur tête le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune».

Le même responsable a en outre salué «la coopération institutionnelle importante après l'adoption et l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, le renouvellement des représentants du peuple à la Chambre basse du Parlement et la formation d'un nouveau Gouvernement, soulignant que ces réalisations ont été accompagnées par «une amélioration progressive de la qualité des services publics dans les différents secteurs».

Le Bureau national a réitéré «l'engagement du mouvement El-Islah à faire prévaloir les intérêts supérieurs de la nation et l'unité nationale, à barrer la route aux ennemis de l'Algérie et à faire échouer toutes les tentatives d'atteinte à l'Etat algérien et aux valeurs et constantes de la nation algérienne». Lors de cette session, le Bureau national a débattu et adopté plusieurs points, notamment l'officialisation de la participation du Mouvement El-Islah aux prochaines élections locales, le programme d'activités du mouvement après la rentrée sociale et la préparation de la session ordinaire de son conseil consultatif national, a conclu le communiqué.

Agence

Début des travaux du Sommet de l'Opep+, aujourd'hui Le pétrole rechute dans un marché fébrile

Les 13 pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs dix alliés, conduits respectivement par l'Arabie saoudite et la Russie se retrouvent, aujourd'hui par visioconférence, au siège du cartel à Vienne (Autriche) pour évaluer leur stratégie d'ouverture progressive et prudentes des vannes de l'or noir.

Dans l'attente, les prix du pétrole n'ont pas dégagé de tendance, ils ont baissé légèrement à la veille de ce Sommet de l'Opep+ qui devra opter pour une reconduction de la hausse mensuelle de la production, décidée le 18 juillet dernier. Toutefois, toutes les options sont sur la table.

Par ailleurs, le dynamisme du marché pétrolier et des investisseurs s'est atténué en attendant la décision du groupe informel Opep+, mais aussi, les données sur les stocks américains et sa politique monétaire.

Des facteurs qui influencent les cours du pétrole dans un marché fluctuant. La baisse des cours du pétrole à la veille du Sommet Opep+ ont été, également, affectés par les premières informations faisant état de l'impact limité de l'ouragan Ida qui a frappé les Etats-Unis sur les plateformes pétrolières (recensées au nombre de 300). Les cours de l'or noir ont cédé à la fébrilité du marché pétrolier et du marché boursier.

Vers 15h50, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en octobre, (dernier jour de cotation) a glissé à 72,86 dollars à Londres, en baisse de 0,75 % par rapport à la clôture de la veille. Quant au baril américain de WTI pour la même période de livraison, il a cédé 1,48 %, établi à 68,22 dollars. Ce repli des cours du pétrole à quelques heures de la



Le groupe a décidé d'augmenter sa production chaque mois de 400.000 barils par jour, avec pour objectif à terme de remettre dans les tuyaux les 5,4 millions de barils quotidiens qu'il laisse encore sous terre. (Photo : DR)

tenue de la réunion des pays membres de l'Alliance s'explique, selon l'analyste de Phillip Futures Avtar Sandu, repris par le site spécialisé leprixdubaril.com par «la perspective d'une augmentation de l'offre de brut de la part de l'Opep+, après une semaine en hausse».

De son côté, le professeur Jeffrey Halley, de Oanda, table sur le maintien de l'augmentation mensuelle du cartel, décidée le 18 juillet passé, affirmant qu'il «est presque certain que les vingt-trois maintiendront leur politique inchangée».

Pour rappel, le groupe a décidé lors du dernier sommet ministériel le 18 juillet d'augmenter sa production chaque mois de 400.000 barils par jour, avec pour objectif à terme de remettre dans les tuyaux les 5,4 millions de barils quotidiens qu'il laisse encore sous terre».

Cette décision a été soutenue difficilement par les 23 pays membres de l'Alliance qui ont dû faire face au désaccord qui opposait l'Arabie saoudite aux Emirats Arabes Unis sur les quotas de production. Après une semaine de négociation, les pays divisés

ont su trouver un consensus et devront faire face, cette fois-ci, à la pression de Washington qui exige des pays membres de l'Opep de relever leur offre afin de réduire l'impact d'un choc éventuel de demande. Ce qui n'est pas de l'avis de tout le monde, étant donné que l'Agence internationale de l'Énergie (AIE) avait revu à la baisse ses perspectives de reprise de demande.

Les 23 pays signataires de la Déclaration de coopération doivent prendre une décision cruciale dans un contexte sanitaire et économique incertain et tenir compte des tensions géopolitiques et menaces terroristes. Toutes les options sont sur la table et les pays producteurs du pétrole doivent être plus prudents pour ne pas faire un faux pas qui aura des répercussions longues durées sur le marché pétrolier et financier international. Cette situation pèse sur les investisseurs qui tentent d'intégrer dans «les prix l'impact de l'ouragan Ida sur les infrastructures pétrolières du Golfe du Mexique», ont rapporté plusieurs médias internationaux. Influencé par l'incertitude autour de la réouver-

ture des plate-formes et raffineries de Louisiane (USA) et du Golfe du Mexique après le passage de l'ouragan Ida, le pétrole régresse, alors que les compagnies pétrolières, quant à elles, restent à la réserve en attendant la décision du Sommet de l'Opep+ et des données liées à la politique monétaire américaine. Une attente qui pèse aussi sur les indicateurs boursiers en baisse.

Les pays membres du groupe informel Opep+ tâcheront de s'éloigner de toutes les pressions externes afin de prendre une décision objective en faveur du marché pétrolier.

La réduction totale de la production pétrolière qui avait commencé au début du mois de mai 2020, s'élève actuellement à environ 5,4 millions de barils par jour aux marchés mondiaux, contre les 9,7 millions de barils par jour retirés des échanges mondiaux au début de l'application de l'accord de réduction de production de brut», a précisé la même source. Cet engagement a permis la stabilisation des prix et l'absorption du surplus du pétrole brut sur le marché.

Samira Takharboucht

Aliment

Bétail

Une coopération éleveurs-abattoirs-producteurs dès septembre

Une convention triangulaire, regroupant les éleveurs, les abattoirs et les producteurs d'aliment de bétail, devrait être signée en septembre prochain pour garantir une coopération durable entre ces trois parties, a annoncé lundi à Alger le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Abdelhamid Hemdani.

«La mise en œuvre effective de cette coopération triangulaire sous forme de conventions de partenariat dès le mois prochain permettra aux trois parties de développer une coopération durable qui profitera à la fois aux éleveurs et aux abattoirs», a déclaré M. Hemdani à la presse à l'issue d'une rencontre avec les représentants de la Fédération nationale des Éleveurs, l'Algérienne des viandes rouges (Alviar), l'Office national des aliments du bétail (Onab) ainsi que le Groupe agro-logistiques (Agrologistic). Selon le ministre, cette relation triangulaire devrait «régler le problème récurrent de l'aliment de bétail qui pèse sur la filière, en permettant une meilleure traçabilité des opérations de distribution d'orge et de son au profit des éleveurs». Outre la lutte contre la spéculation, l'objectif de ce partenariat consiste également à promouvoir la production nationale en viande rouge en augmentant l'activité des complexes d'abattage qui travaillent actuellement en deçà de leur capacité.

«Nous avons des abattoirs réalisés aux normes de HACCP qui tournent à peine à 25% de leur capacité et nous devons absolument les propulser en développant leur partenariat avec les éleveurs», a-t-il soutenu, assurant que ce travail coordonné permettra à la filière de répondre aux besoins du marché national à des prix raisonnables tout en dégageant des excédents pour l'exportation. Pour une répartition adéquate de l'aliment de bétail, M. Hemdani a insisté sur l'importance des campagnes de recensement du cheptel national qui ont démarré en avril dernier et auxquelles il faudrait associer la Fédération des éleveurs au même titre que les acteurs du secteur.

L'actualisation des bases de données, qui datent de 2001, s'avère indispensable pour évaluer les «besoins réels» en aliments de bétail et d'établir ainsi une stratégie pour le développement de la filière, a souligné le ministre. D'après les dernières statistiques, l'Algérie compte 29 millions de têtes ovines, 1,8 million de vaches, dont plus de 9.000 laitières, et 18 millions de brebis, outre 5 millions de têtes caprines et plus de 400.000 têtes pour le cheptel camelin.

Agence

Convention triangulaire entre éleveurs, abattoirs et producteurs d'aliment de bétail Hemdani : «Ce travail coordonné permettra de lutter contre la spéculation»

Dans l'objectif de «régler le problème récurrent de l'aliment de bétail qui pèse sur la filière, en permettant une meilleure traçabilité des opérations de distribution d'orge et de son au profit des éleveurs», une convention triangulaire, «regroupant les éleveurs, les abattoirs et les producteurs d'aliment de bétail, devrait être signée en septembre prochain pour garantir une coopération durable entre ces trois parties», a indiqué avant-hier, le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Abdelhamid Hemdani, en marge d'une rencontre avec les représentants de la Fédération nationale des Éleveurs, l'Algérienne des viandes rouges (Alviar), l'Office national des aliments du bétail (Onab) ainsi que le Groupe agro-logistiques (Agrologistic). Ce «partenariat vise également à promouvoir la production nationale en viande rouge en augmentant l'activité des complexes d'abattage qui travaillent actuellement en deçà de leur capacité», selon la même source, permettant ainsi de lutter contre la spéculation et réduire les pénuries.

«La mise en œuvre effective de cette coopération triangulaire sous forme de conventions de partenariat dès le mois prochain permettra aux trois parties de développer une coopération durable qui profitera à la fois aux éleveurs et aux abattoirs», a souligné M. Hemdani, mettant l'accent sur «l'importance des campagnes de recensement du cheptel national qui ont démarré en avril dernier et auxquelles il faudrait associer la Fédération des éleveurs au même titre que les acteurs du secteur», a-t-il assuré concernant la répartition adéquate de l'aliment de bétail.

Par ailleurs, M. Hemdani a estimé, à cette occasion, que «l'actualisation des bases de données, qui datent de 2001, s'avère indispensable pour évaluer les besoins réels en aliments de bétail et établir ainsi une stratégie pour le développement de la filière».

Le ministre a mis l'accent sur la nécessité de soutenir cette filière à travers le renforcement des partenariats locaux avec les différentes parties du secteur dans l'objectif de ré-

pondre aux besoins du marché et d'exporter l'excédent de production. «Nous avons des abattoirs réalisés aux normes de HACCP qui tournent à peine à 25% de leur capacité et nous devons absolument les propulser en développant leur partenariat avec les éleveurs», a indiqué le ministre, estimant que leur exploitation optimale grâce à «ce travail coordonné permettra à la filière de répondre aux besoins du marché national à des prix raisonnables tout en dégageant des excédents pour l'exportation». Ainsi mettre un terme à la pénurie des viandes qui touche le marché à chaque approche d'un événement religieux ou national.

Les participants à cette rencontre ont évoqué plusieurs questions liées à l'élevage «des troupeaux durant les périodes de stress hydrique, aggravées dernièrement par les feux de forêts et la crise sanitaire qui a engendré une perturbation du système d'approvisionnement en aliment de bétail», a indiqué le communiqué du ministère de tutelle.

Samira Tk

INFO EXPRESS

Elections locales

Tebboune convoque le corps électoral pour le 27 novembre

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé un décret présidentiel portant convocation du corps électoral en vue des élections anticipées des Assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW), prévues le 27 novembre prochain, a indiqué, avant hier, un communiqué de la Présidence de la République. «Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé samedi dernier, 28 août 2021, un décret présidentiel portant convocation du corps électoral en vue des élections anticipées des Assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW), prévues pour le samedi 27 novembre 2021», précise le communiqué. Le décret prévoit également la révision exceptionnelle des listes électorales durant la période allant du 5 au 15 septembre 2021.

Abdelkader Soufi

« Le Maroc n'a jamais tenu ses promesses »

Le politologue Abdelkader Soufi, a considéré, aujourd'hui, que la décision de l'Algérie de rompre ses relations avec le Maroc comme «est venue à son temps», qualifiant le «Maroc comme étant un pays qui ne tient pas ses promesses».

Dans une intervention à la radio chaîne 1, M. Soufi a affirmé que «la rupture des relations avec le Maroc, pourtant minime, était attendue avec impatience par tout le peuple algérien, au vu des positions du voisin de l'Ouest et son hostilité à l'égard de notre pays, la dernière, l'intervention de son ambassadeur à l'ONU.

Il dira que «l'Algérie n'a pas de pays ennemi dans le monde, plutôt un pays pacifique qui a toujours défendu les principes d'émancipation pour tous les peuples, également compte tenu de son poids politique dans les pays du tiers monde. Peut-être que la cause palestinienne que défend avec acharnement l'Algérie, la seule qui lui a valu l'hostilité de la part de l'entité sioniste».

Mostaganem

Grand rush des estivants durant le week-end

Une grande affluence des citoyens a été enregistrée, samedi, au parc de loisirs et d'attractions «Mostaland», située à Kharrouba, à l'Est de la ville de Mostaganem, au premier jour de l'entrée en vigueur de la décision wilayale relative au réaménagement des horaires de confinement partiel à domicile et la réouverture des espaces de détente avec l'application du protocole sanitaire contre la propagation du Covid-19, a-t-on constaté.



engouement de visiteurs a été constaté aux premières heures matinales du premier jour de l'entrée en vigueur de la décision wilayale relative au réaménagement des horaires du couvre-feu (22h - 6h), avec un protocole sanitaire strict contre la pandémie du coronavirus imposé notamment au niveau du parc de loirs et le lieu de détente de la forêt «Cap Ivi». A l'entrée de ces deux espaces, une file d'attente de voitures venues de plusieurs wi-

layas du pays a été enregistrée, ainsi que des groupes de familles sporadiquement dispersés dans ces espaces où l'on voit des enfants jouer et d'autres visiteurs faire du sport et contempler la nature et la façade maritime. Une présence remarquable des familles a été constatée dans les forêts de Ben Abdelmalek Ramdane du Cap Ivi, où les mesures de prévention anti-Covid ont été respectées par les visiteurs. A noter que la di-

rection qui avait insisté sur l'impératif respect des gestes barrières par les visiteurs, a mis en place un protocole sanitaire au service des visiteurs consistant à intensifier les opérations de désinfection et à veiller au contrôle du respect des citoyens des gestes barrières (port de bavettes et distanciation physique) afin de préserver leur sécurité et leur santé.

N.Malik

INFO EXPRESS

Parti des travailleurs Hanoune juge «légitime» la rupture des relations diplomatiques avec le Maroc

Dans sa déclaration liminaire faite, samedi, lors de la session ordinaire de son parti, la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), a estimé «légitimes» les raisons qui ont amené l'Algérie à rompre ses relations diplomatiques avec le Maroc, pointant, notamment, des manœuvres «attendant à l'unité du pays» et l'accueil du Premier ministre de l'entité sioniste coupable d'attaques à partir du sol du Royaume chérifien, contre le pays. Pour autant, Louisa Hanoune, a tenu à faire une précision dans cette démarche de l'Algérie, affirmant que la décision de l'Algérie de rompre ses relations diplomatiques ne saurait «en aucun cas impacter les relations entre les deux peuples au destin commun, appartenant au même espace de civilisation, soudé par l'identité, la culture et les langues», a-t-elle ajouté.

Drogue : Le Rif marocain, grenier à cannabis au vu et au su des autorités

Les autorités marocaines ferment les yeux sur la culture du cannabis (ou kif, une fois séché) dans les montagnes du nord du Maroc où cette plante, cultivée en famille, «pousse comme du chiendent» et est même devenue «source de revenu essentielle» pour les Rifains, écrit le magazine français mensuel GEO, citant des

géographes et des chercheurs. «On l'appelle ici kif, de l'arabe kayf, «plaisir», lorsqu'on le fume mélangé à du tabac noir», raconte Abdellatif Adebibe, président de la confédération des associations de Sanhaja du Rif, une importante coalition de tribus berbères, cité par le magazine. Depuis sa maison familiale juchée à 1.800 mètres

d'altitude sur les flancs du mont Tidirhine (nord), Abdellatif Adebibe résume : «Ici, c'est le point culminant du massif du Rif, pays du cèdre et du kif». Pour sa part, un cultivateur qui a souhaité garder l'anonymat de Ketama, commune située dans la province d'al-Hoceima, assure : «Le cannabis est la seule plante qui daigne pousser

ici». «Le seul à avoir jamais réussi à interdire le cannabis ici, c'est Abdelkrim el-Khattabi, l'illustre chef de guerre qui avait établi, entre 1921 et 1926, une éphémère République du Rif», explique de son côté, le géographe français Pierre-Arnaud Chouvy, spécialiste de la géopolitique des drogues, cité par GEO.

SOS

Homme, âgé de 32 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

Dieu vous le rendra.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 06 74 48 82 94

Demande d'aide financière

Une famille, sans revenu, habite a Douaouda Marine, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra. MOB : 0793.96.02.39

Jeune homme, âgé de 20 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables. Dieu vous le rendra.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 06 74 48 82 94

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulat) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

Réunion des pays du voisinage libyen

Les participants définissent les priorités

Lors de son allocution d'ouverture des travaux de la réunion, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra a appelé à multiplier les efforts visant à la mise en place d'institutions libyennes, estimant nécessaire le départ des mercenaires et des combattants étrangers du territoire libyen.

Il a attiré l'attention sur le risque qui pèse sur toute la région, évoquant des plans par lesquels certaines puissances étrangères cherchent à accroître leur influence en Libye et à faire de ce pays une plate-forme pour redessiner les équilibres internationaux au détriment des intérêts stratégiques de la Libye et de ses voisins.

L'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, Jan Kubis qui a mis en avant l'importance du départ des mercenaires et des groupes armés étrangers invitant les pays du voisinage à s'impliquer dans les efforts déployés en vue d'atteindre cet objectif.

Le représentant de l'ONU a assuré, néanmoins, que la mise au point d'un cadre juridique en prévision des élections présidentielles et législatives prévues le 24 décembre 2021 devait se faire très rapidement afin d'assurer le succès de ce rendez-vous électoral.

«Le gouvernement (libyen) a pris les dispositions nécessaires pour la tenue des élections, mais nous avons besoin d'un cadre juridique. Les députés sont actuellement en train de finaliser la loi électorale et il nous reste encore très peu de temps. Je les ai invité à prendre leurs responsabilités et à ne pas perdre de temps», a déclaré Jan Kubis à l'ouverture des travaux de la réunion des pays du voisinage libyen tenue à l'initiative de l'Algérie. «Le gouvernement d'Union nationale a dégagé le budget nécessaire à la tenue des élections, mais il est important qu'il y ait un cadre juridique le plus tôt possible», a insisté le représentant de l'ONU. Il a estimé, en outre, que la



La mise en place d'un cadre juridique en prévision des élections générales de décembre prochain, l'éviction des groupes armés étrangers hors du territoire libyen et l'unification de l'institution militaire sont les trois priorités sur lesquelles se sont accordés, lundi, les participants à la réunion des pays du voisinage libyen organisée à Alger.

présence d'observateurs étrangers était «importante» pour s'assurer du bon déroulement des élections, invitant les pays voisins de la Libye à désigner eux aussi des observateurs pour superviser l'opération électorale. De son côté, la ministre libyenne des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Najla Al-Manqoush, a indiqué que les Libyens œuvraient actuel-

lement à l'unification de l'institution militaire. Elle a considéré le retrait des mercenaires étrangers du territoire libyen comme un préalable à la tenue d'élections «honnêtes et libres» ajoutant, à ce propos, que la présence de mercenaires étrangers sur le sol libyen représentait non seulement une menace pour ce pays mais aussi pour toute la région. Lors de son interven-

Des puissances étrangères cherchent à redessiner les équilibres internationaux à travers la Libye

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a révélé lundi à Alger l'existence de plans par lesquels certaines puissances étrangères cherchent à accroître leur influence en Libye et à faire de ce pays une plate-forme pour redessiner les équilibres internationaux au détriment des intérêts stratégiques de la Libye et de ses voisins. «Nous devons traiter et interagir avec les développements de la situation en Libye selon une approche proactive et une vision claire», a affirmé M. Lamamra dans une allocution à l'ouverture des travaux de la réunion ministérielle des pays voisins de la Libye. Cette vision «doit tenir compte des considérations qui préoccupent de plus en plus les décideurs et l'opinion publique dans nos pays, à la lumière des plans de certaines puissances étrangères qui cherchent à accroître leur influence en

Libye et faire de ce pays une plate-forme pour redessiner les équilibres internationaux, au détriment des intérêts stratégiques de la Libye et de ses voisins», a ajouté le chef de la diplomatie algérienne. M. Lamamra a réaffirmé que «notre sécurité et notre stabilité à tous sont étroitement liées à la sécurité et à la stabilité de la Libye et sa prospérité dépend de la nôtre». «Une Libye stable et forte constituera sans nul doute le pilier de la sécurité et de l'intégration économique régionale», a-t-il soutenu. Il a rappelé que «les pays voisins de la Libye sont plus concernés que d'autres par les répercussions directes de la situation tumultueuse dans ce pays voisin et frère». «De nombreux événements tragiques auxquels nos pays ont été confrontés faute de stabilité en Libye l'ont malheureusement prouvé», a-t-il poursuivi.

Agence

Mali

Le Conseil de sécurité vote le renouvellement du régime des sanctions

Le Conseil de sécurité doit voter, lundi, un projet de résolution portant renouvellement des sanctions contre le Mali, dont un gel des avoirs, une interdiction de voyager et une prolongation du mandat du Groupe d'experts sur le Mali.

La France, porte plume des résolutions sur le Mali, a fait circuler le projet de résolution la semaine dernière aux membres du Conseil de sécurité et a tenu une série de consultations le 19 août. Le projet de résolution comprend un gel des avoirs et une interdiction de voyager jusqu'au 31 août 2022, et une prolongation du mandat du Groupe d'experts sur le Mali jusqu'au 30 septembre 2022. Le Conseil de sécurité a établi le régime de sanctions au Mali en 2017 pour accroître la pression sur les parties signataires, le gouvernement et les groupes armés du nord du Mali, afin qu'ils mettent en œuvre l'Accord de paix et de réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé en 2015.

Depuis lors, le Comité des sanctions a imposé des sanctions à huit personnes, en décembre 2018 et juillet 2019, pour entraver la mise en œuvre de l'accord, ainsi que d'autres violations telles que l'attaque des forces armées maliennes et l'entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Libye

Un cadre juridique doit être finalisé en prévision des élections de décembre

«Il est important qu'un cadre juridique soit mis en place rapidement en prévision de la tenue des élections présidentielles et législatives prévues en Libye en décembre 2021», a déclaré, lundi à Alger, l'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, Jan Kubis, qui a estimé nécessaire la présence d'observateurs étrangers lors de l'organisation de ses élections.

«Le gouvernement (libyen) a pris les dispositions nécessaires pour la tenue des élections, mais nous avons besoin d'un cadre juridique. Les députés sont actuellement en train de finaliser la loi électorale et il nous reste encore très peu de temps. Je les ai invité à prendre leurs responsa-

ment de l'aide humanitaire.»

Le Conseil de sécurité exprime dans le projet de résolution son impatience à l'égard des parties responsables du retard persistant dans la mise en œuvre de l'accord de paix.

Le texte aborde en outre les troubles politiques au Mali provoqués par le changement non-constitutionnel du 18 août 2020 qui a poussé le président Ibrahim Boubacar Keïta à la démission, et le deuxième coup de force contre les autorités de transition du pays le 24 mai.

Il réitère les appels du Conseil aux autorités maliennes à mener à bien la transition politique dans le délai fixé de 18 mois, y compris l'organisation de l'élection présidentielle prévue le 27 février 2022, et réaffirme que le chef de la transition, le vice-président et le Premier ministre de la transition ne doit en aucun cas être candidat à l'élection.

Aussi, le projet de résolution demande au Groupe d'experts de fournir au Conseil de sécurité, après discussion avec le Comité des sanctions 2374 du Mali, un rapport à mi-parcours au plus tard le 28 février 2022, un rapport final au plus tard le 15 août 2022, et des mises à jour périodiques entre les deux documents.

Agence

Agence

contribution

Economie

Le programme du Gouvernement face aux tensions budgétaires et sociales

→ Le Conseil des ministres a examiné le programme économique du Gouvernement le 30 août 2021, où la problématique a été le retour à la croissance afin d'atténuer les tensions sociales.

La nécessité de réformes systémiques autour d'une nouvelle gouvernance, s'impose, nécessitant une nouvelle politique et la moralisation de la société du fait que la bureaucratie et la corruption accentuent le divorce entre l'État et les citoyens et constituent un frein à l'investissement national et international productif

1.-Situation de l'économie nationale entre 2020/2021

Les réserves de change ont évolué ainsi : 2001 : 17,9 milliards de dollars, – 2002 : 23,1 milliards de dollars, – 2003 : 32,9 milliards de dollars, – 2004 : 43,1 milliards de dollars, – 2005 : 56,2 milliards de dollars, – 2010 : 162,2 milliards de dollars, – 2011 : 175,6 milliards de dollars, – 2012 : 190,6 milliards de dollars, – 2013 : 194,0 milliards de dollars, – 2014 : 178,9 milliards de dollars, – 2015 : 144,1 milliards de dollars, – 2016 : 114,1 milliards de dollars, – 2017 : 97,33 milliards de dollars, – 2018 : 79,88 milliards de dollars, – 2019 : 62 milliards de dollars, – 2020, 44,2 milliards de dollars et à 44 milliards de dollars fin juin 2021 malgré toutes les restrictions à l'importation, paralysant la majorité de l'appareil de production et accélérant l'inflation du fait du déséquilibre offre/demande (un exemple, les pièces détachées de voitures ont flambé d'environ 100% et le prix des voitures qui n'est pas un luxe, pénalisant les couches moyennes pas ceux qui possèdent une voiture de services où tout est pris en charge). Les exportations hors hydrocarbures en baisse en volume entre 2007/2020 (pétrole et gaz) sont dérisoires, de la (valeur annoncée de 2 milliards de dollars le premier semestre 2021, étant constituées de dérivés d'hydrocarbures et de semi-produits) plus de 98% des entrées en devises avec les dérivés qui proviennent des hydrocarbures. Les importations massives de services (rubrique souvent oubliée entre 9/10 milliards de dollars/an entre 2010/2019) entre 2000/2020 approchant les 1000 milliards de dollars, pour une entrée en devises d'environ 1044 milliards de dollars (étant le solde des réserves de change au 31/12/2020), n'ont pas été proportionnelles aux impacts économiques et sociaux. Alors que faire sans endettement extérieur et surtout avec la crise économique que traverse la majorité des pays développés et émergent, les firmes étant endettées, sans l'investissement direct étranger qui ne viendra que si les réformes sont entamées sérieusement pour permettre un partenariat gagnant-gagnant. Il est admis par les experts qu'il faudrait une importation en devises par an 2021/2022, entre 15/20 milliards de dollars uniquement pour relancer l'appareil productif, existant et pour les nou-



velles réalisations sachant que seulement selon les estimations du ministre de l'Industrie fin 2020, pour les projets du fer de Gara Djebilet et le phosphate de Tébessa, l'investissement nécessaire est de 15 milliards de dollars, projets hautement capitalistiques dont la rentabilité ne se fera pas avant cinq années s'ils sont lancés en 2021, sans parler du port de Cherchell d'un coût estimé entre 5/6 milliards de dollars, et du projet gazoduc Nigeria-Algerie (Nigal) évoqué récemment par le ministre de l'Énergie d'un coût estimé par les Européens de plus de 17 milliards de dollars. Il faut être réaliste et pour être crédible, les recettes en devises si le cours se maintient entre 65/70 dollars et le gaz entre 3/4 dollars le MBTU, sous réserve d'une relance de la production de Sonatrach qui connaît une baisse entre 20/25% de sa production en volume physique entre 2010/2020, ne dépasseront pas 25 milliards de dollars, au maximum 30 milliards de dollars, il ne faut pas parler de dépenses de plusieurs dizaines de milliards de dollars alors que l'Algérie, outre la crise de gouvernance est en crise de financement souffrant d'un manque de devises, et de rigidités structurelles, faute de réformes. La solution de facilité est la planche à billets dont pour 2021 la Banque d'Algérie se proposant d'émettre 2 100 milliards de dinars environ 16 milliards de dollars qui sans contreparties productives risquent d'accélérer comme au Venezuela la spirale inflationniste, devant nous comparer aux pays similaires.

L'Algérie devra à tout prix, éviter l'expérience de la Roumanie communiste qui pour préserver ses réserves de change, avec une économie interne en berne, a restreint d'une manière drastique les importations ce qui a conduit à l'implosion sociale. C'est que le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) à prix courants, a été en 2015, de 3,7%, en 2018 de 1,4%, en 2019 de 0,8% et en 2020 de -6,5%, donc une croissance inférieure à la pression démographique s'élevant, selon les projections du gouvernement à 3,2% en 2021

mais un taux de croissance se calcule par rapport à la période précédente, qui a été négatif donnant en termes réels un taux à prix constants variant entre 0 et 1%. Il s'ensuit de cette décroissance que le taux de chômage selon le FMI à environ 15% en 2021, incluant les emplois temporaires, certains travaux improductifs – faire et refaire les trottoirs – et la sphère informelle, qui représente plus de 50% du total hors hydrocarbures. Ce constat renvoie au couple taux de croissance faible et pression démographique galopante, la population de l'Algérie ayant évolué de 30,87 millions d'habitants en 2000 à 44,7 millions d'habitants en 2020, avec une projection à 51,309 millions en 2030. Cela implique la nécessité de créer plus de 350 000/400 000 emplois par an, en plus de ceux nécessaires à contenir le taux de chômage actuel.

Le travail au noir (sphère informelle) de certaines catégories de la sphère réelle (après les heures de travail formel), parfois la petite corruption de ceux qui détiennent certains segments du pouvoir économique au niveau local, la cellule familiale, paradoxalement, la crise du logement (même marmite, même charges) et les subventions et transferts sociaux mal ciblés et mal gérés, jouent temporairement et imparfaitement comme tampon social. L'annonce des représentant du patronat d'une perte d'emplois uniquement pour le BTPH d'environ 1,7 million, les services cafés, restaurants hôtels qui ont licencié une partie de leur personnel, du directeur général de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat, en janvier 2021, d'environ 220 000 micro-entreprises recensées en difficulté financière, et l'adoption de procédures de l'allocation de la caisse allocation chômage, et le rééchelonnement des dettes de certaines entreprises et à effacer les pénalités de retard, est-elle une solution pérenne ? Comme l'assainissement des grandes entreprises publiques, qui selon le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Prospective, le 3 janvier 2021, l'équivalent de

près de 250 milliards de dollars ayant été alloué par l'État au secteur public marchand sur les vingt-cinq dernières années.

Dans le cadre de la cohésion sociale et face à la détérioration sociale amplifiée par l'épidémie du coronavirus, il est prévu que le maintien des transferts sociaux budgétisés inchangés par rapport à 2019, s'établissant à 14,04 milliards de dollars au cours de 128 dinars un dollar au moment de l'établissement de la loi de finances, soit 8,4% du PIB. Ainsi, malgré les subventions de certains produits, la majorité des produits connaissent une hausse vertigineuse ayant un fort impact sur le pouvoir d'achat des Algériens. Or, le besoin est historiquement daté, évoluant avec le nouveau comportement de consommation des ménages, devant l'éclater par produits selon le modèle de consommation par couches sociales, fonction de la stratification du revenu national. La perception de l'inflation est différente d'une personne qui perçoit 200 euros par mois de celle qui perçoit 5 000 euros ou plus, n'ayant pas le même modèle de consommation. L'on devra analyser objectivement l'indice d'inflation de l'ONS et dont la composition du panier n'a pas été actualisée depuis 2011, avec la sous-estimation du taux d'inflation qui selon les données de l'ONS entre 2000/2020 approche les 100%.

La décision récente, afin de préserver les réserves de change (vison purement monétariste) d'interdire les importations de produits finis, si elle n'est pas bien ciblée, tenant compte de la production intérieure risque d'amplifier le processus inflationniste avec l'extension de la sphère informelle dont le prix des produits s'aligneront sur celui du marché noir où déjà avec l'annonce de la levée des restrictions de voyages, le cours a largement dépassé le 30 août 2021 les 213 dinars un euro (achat).

(A suivre)
Abderrahmane Mebtoul
Professeur des Universités
Expert international

INFO EXPRESS

Chlef

Tentative de sabotage des installations de l'ADE

Faisant suite au signalement d'une tentative d'effraction et de sabotage des installations de l'unité de l'Algérienne des eaux (ADE) relevant de la commune de Ouled Abbès, les éléments de la Gendarmerie nationale de la commune de Ouled Abbès dans la wilaya de Chlef, accompagnés du représentant légal de l'Algérienne des eaux, ont mis la main sur un individu, et ce en flagrant délit dans la commune de Ouled Abbès. Ce dernier venait de saboter la vanne de décharge et de ventilation dans le canal principal alimentant les réservoirs de chacune des quatre communes, à savoir Oued Fodda, El Karimia, Harchoune et Béni Rached. Toutes les mesures légales ont été prises à l'encontre du mis en cause, qui sera traduit devant l'instance judiciaire territorialement compétente.

Abdenour

Chlef

Le chef de Cabinet reçoit les représentants des habitants de 3 zones d'ombre venus faire part de leurs préoccupations

Au cours de la semaine, le chef de cabinet a reçu les représentants des habitants des 3 zones d'ombre venus faire part de leurs préoccupations et rechercher des solutions qui les prendraient en charge, selon les plans communaux et sectoriels, en coordination avec les organes exécutifs et les conseils élus dans les meilleurs délais. Egalement dans la même journée, le même responsable a rencontré des représentants des habitants de Tataouine, située dans la commune de Béni Haoua, d'Ananas dans la commune de Sendjas, et de Chouit dans la commune de Chlef.

LPP

Lancement de la souscription à Alger

→ L'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) a annoncé, dimanche, le lancement dès lundi de la souscription en faveur des citoyens pour l'acquisition d'un logement promotionnel public (LPP) dans la wilaya d'Alger, dans la limite du nombre de logements disponible au niveau de la commune de Réghaïa.

«L'ENPI invite tous les citoyens, au niveau national, souhaitant se porter candidats à l'acquisition d'un LPP dans la wilaya d'Alger, plus précisément la cité des 552 logements, la commune de Réghaïa, dans la limite du nombre de logements disponible, à s'inscrire sur le site électronique de l'en-



treprise www.enpi.dz, à partir du lundi 30 août 2021», a publié l'ENPI sur sa page Face-

book. La même source a également indiqué que les citoyens souhaitant se porter candidats devaient remplir les conditions prévues par le décret exécutif n 14-203 du 15 juillet 2014, ainsi que le décret exécutif n 311-18 du 10 décembre 2018. Pour plus d'informations, l'en-

treprise a appelé les personnes intéressées à se rapprocher de ses services commerciaux auprès de la Direction des projets d'Alger-Est (commune de Rouiba) à Alger, conclut le communiqué.

Agence

Relizane : Opération d'assainissement et de nettoyage des forêts sinistrées

La direction de Conservation des forêts de la wilaya de Relizane a donné, hier à partir de la forêt d'Etat de Kaf Lasfar, le coup d'envoi des différentes opérations de nettoyage et d'assainissement des forêts, notamment celles les plus touchées par les derniers incendies, afin d'éliminer et d'assainir les forêts brûlées et le bois qui se trouve sur le sol suite aux instructions du ministre de l'Agriculture et du Développement rural. Lors de la dernière réunion du 24 août écoulé, et suite aux ordres du

directeur général des forêts, une décision a été prise pour réhabiliter toutes les régions ruinées par la catastrophe incendiaire. L'Entreprise régionale du génie rural de Relizane s'occupera de ces opérations de nettoyage, sachant qu'une campagne de reboisement et de plantation des arbres s'avèrera plus que nécessaire le mois d'octobre prochain, dans le but de restaurer toutes les forêts ravagées par les flammes et rétablir l'écosystème.

N.Malik

Tindouf

Rezig inaugure la 10^e édition de l'exposition «El Mouggar»

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig accompagné d'une importante délégation ministérielle, a inauguré, hier, mardi à Tindouf, la 10^{ème} édition de l'exposition internationale «El-Mouggar», a indiqué un communiqué du ministère.

Cette manifestation économique qui se déroulera jusqu'au 2 septembre prochain, se veut un rendez-vous important dans la région sud-ouest de l'Algérie et s'inscrit parmi les mesures adoptées par le Gouvernement dans le cadre de la stratégie du secteur visant à augmenter le volume des exportations hors hydrocarbures», a précisé le communiqué.

Les activités économiques et sectorielles des entreprises participant à cette édition concer-

nent l'industrie, les industries agroalimentaires, l'agriculture, les services, les transports et la logistique ainsi que le bâtiment et les travaux publics.

L'exposition verra la participation de plus de 100 opérateurs économiques, encadrés et supervisés par le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations à travers la Société algérienne des foires et des exportations (Safex), la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), outre les organismes et entreprises activant dans ce domaine.

Le ministère du Commerce avait annoncé l'inauguration de cette manifestation pour lundi avant de la reporter au mardi 31 août.

Agence

Ghardaïa

Une exposition des micro-entreprises en prévision d'une éventuelle exportation vers le Nigeria

L'organisation de cette exposition intervient, selon un communiqué du ministère délégué chargé des micro-entreprises, dans le cadre d'une visite officielle entamée lundi à Ghardaïa par une délégation de l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG) et une délégation officielle de l'Etat nigérian.

Cette initiative s'inscrit dans la perspective de la coopération et de l'échange d'expériences entre l'Algérie et le Nigeria et vise la présentation devant la partie nigérienne de l'expérience algérienne notamment dans le secteur des micro-entreprises. La délégation a assisté à un exposé sur les avantages offerts par l'ANADE et son rôle dans la création et le financement des micro-entreprises. Parmi les micro-

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) a organisé une exposition restreinte à Ghardaïa regroupant des micro-entreprises pour faire connaître les produits algériens susceptibles d'être exportés vers le Nigeria.

entreprises participant à cette exposition figurent l'entreprise «Salis Chocolat», qui se distingue par l'emballage des dattes avec du chocolat et la production de dattes de luxe, l'entreprise «BIOGOLEA» spécialisée dans la production d'huiles médicinales, ainsi que de savons médicinaux et des extraits de plantes, l'entreprise «Many Toys» spécialisée dans la fabrication de

jouets pour enfants afin de les aider à développer leurs capacités mentales et l'entreprise «Sarl Glob Sink» spécialisée dans la production industrielle de produits en céramique, selon le communiqué.

Outre ces entreprises, on signale également la participation de l'entreprise «Ayhar Aïcha» pour la fabrication de tapis traditionnels, et l'entreprise Aouf Mohamed pour la tannerie et fabrication de cuir et d'articles en cuir. La délégation officielle a exprimé son admiration pour les produits de ces entreprises, mettant l'accent sur l'encouragement des futurs échanges commerciaux entre les deux pays, ajoute la même source.

Agence

BRÈVE

Touggourt Installation du nouveau chef de Sûreté de wilaya

Le Commissaire divisionnaire de police, Benzerroug Kamel a été installé, avant hier, dans ses

nouvelles fonctions de chef de Sûreté de la wilaya de Touggourt, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «La cérémonie d'installation a été présidée par le directeur des unités républicaines de sécurité qui représentait le Directeur général de la Sûreté nationale, en compagnie du wali de Touggourt et en présence des membres de la commission de sécurité et des autorités locales, civiles et judiciaires, de la wilaya», précise le communiqué.

Agence

Vie politique

Makri et son parti, un danger pour l'Algérie

Depuis un long moment déjà, Abderrazak Makri, le chef du MSP, le parti algérien des Frères musulmans, n'en rate pas une pour montrer son allégeance à son calife Erdogan, tout comme il avait soutenu naguère les Frères musulmans d'Égypte. Il n'a pas manqué de condamner avec vigueur le coup d'État contre Erdogan, et ne se prive pas de se mêler régulièrement des affaires des autres pays sans aucune gêne.

Le sieur Makri se croirait-il intouchable ? Il serait judicieux de l'avertir que la Constitution algérienne interdit les partis qui se réfèrent à la religion ou à l'ethnie. Comment se fait-il alors qu'il dirige un parti politique qui, non seulement, se réfère à la religion mais en plus est soumis aux ordres de l'organisation des Frères musulmans basée à Londres ? En outre, Makri pourrait-il éclairer notre lanterne à propos de cet agent du Makhzen élu à l'étranger et qui est devenu député du HMS ?

L'islamiste fasciste Makri n'arrête pas de se mêler des affaires tant externes qu'internes des pays étrangers en se prenant pour le ministre des Affaires étrangères de la confrérie des Frères musulmans. Il considère par exemple que ce qui se passe en Tunisie est un coup d'État. Bien sûr, il obéit au mourchid de Londres et il défend ses frères terroristes d'Ennahdha. On remarque que ses positions sont toujours à l'opposé des positions officielles de l'État algérien. Ses déclarations se succèdent et sont plus dangereuses les unes que les autres. Ce terroriste s'assume et ne fait même pas la taqiya, il fonce comme un taureau ou plus exactement comme un âne bâté. Ainsi, après les élections législatives, il n'a pas hésité à attaquer l'armée algérienne en l'accusant d'avoir favorisé le FLN, affirmant que le lien entre le FLN et l'armée n'était pas rompu, pendant que notre pays est la cible des cercles néocolonialistes et impérialistes.

Alors que l'Algérie est la cible d'une organisation terroriste, la katibat Jound el Khilafa, le bras armé d'Ennahdha en Tunisie, le traître Makri apporte son soutien à Ghannouchi, chef d'Ennahdha. Nous avons évoqué cette organisation terroriste qui vise Sonelgaz dans un article précédent et voilà que le sieur Makri continue à s'ingérer dans les affaires internes des pays et en prenant toujours position en faveur de ses frères terroristes islamistes. Makri est-il un chef de parti algérien ? Non, Makri et son parti sont l'une des branches d'une grande organisation terroriste et il faut désormais lui retirer l'agrément de son parti qui est toujours opposé aux positions justes de notre pays, toujours contre notre armée et nos services de renseignement. Le parti d'Abderrazak Makri est antinational et constitue un cheval de Troie islamiste qui gangrène notre pays. Nous



■ Abderrazak Makri, président du Mouvement de la société pour la paix (MSP).

(Photo > D.R.)

ne pouvons plus tolérer ce type de comportement.

Il a poussé le bouchon jusqu'à applaudir les Talibans, ses frères djihadistes, qu'il a félicités pour leur accession au pouvoir en Afghanistan, un pouvoir qu'ils ne garderont pas car, comme tous les islamistes, ils ne ramèneront que le chaos et feront implorer l'Afghanistan qui disparaîtra. L'histoire nous apprend que les islamistes ont toujours servi des agendas étrangers, que ce soit l'impérialisme britannique ou US. Ils représentent l'échec permanent et la ruine des pays. L'islamisme est la négation de la vie, c'est l'antithèse de tout ce qui est vivant.

Non content d'applaudir les égorgeurs talibans, le terroriste Makri s'avère être un relais du Makhzen marocain ou, plus exactement, un agent au service du Makhzen, puisqu'il soutient ses frères islamistes au pouvoir au Maroc sans se préoccuper du fait que ce pays est un État voyou dirigé par une monarchie criminelle et archaïque. Toute la planète a vu le vrai visage du Makhzen marocain avec le scandale Pegasus et l'espionnage qu'il pratiquait à l'encontre de l'Algérie mais Makri n'en a cure. Comme il est indifférent aux attaques permanentes et aux actes criminels commis par le Makhzen contre l'Algérie, que ce soit la déclaration hostile à l'Algérie du ministre israélien à partir du Maroc ou les propos scandaleux du représentant du Makhzen marocain à l'ONU qui touchent à l'intégrité territoriale de l'Algérie. Le Makhzen soutient les organisations terroristes du MAK et de Rachad, les membres de cette dernière étant les frères de Makri. L'implication du Makhzen dans les incendies qui ont ravagé l'Algérie n'est plus à prouver. C'est une vraie guerre que subit notre pays ainsi que notre

armée de la part du Makhzen marocain et de l'État voyou du Maroc. Malgré tout cela, Makri l'islamiste apporte un soutien sans faille à ses frères islamistes du Maroc aux dépens de l'Algérie, rejoint en cela par l'autre islamiste Djaballah qui considère que la décision de couper les relations avec le Makhzen marocain qui a été de tous les complots contre l'Algérie et notre armée est une erreur. Il n'y a pas de patrie pour les islamistes.

Or, le fait de couper les relations avec le Makhzen marocain est une décision que les patriotes algériens ont souhaitée et qu'ils applaudissent à deux mains. Comme la décision de ne plus faire passer notre gaz via l'État voyou du Maroc est un acte fort dont les Algériens sont fiers. L'Algérie a subi trop de dommages depuis trop longtemps de la part de cette entité criminelle du Makhzen, il fallait sévir sans aucune pitié. Il est certain que cette décision va plonger le régime marocain dans une détresse totale mais il faut rester ferme, le Makhzen marocain n'a eu que ce qu'il mérite. Grâce aux patriotes algériens qui ont pris cette décision courageuse, le Maroc devra désormais se chauffer avec de la bouse de vache ou du charbon et retourner à l'âge de pierre, lui qui n'est jamais sorti des âges reculés. Pour aller plus loin, les Algériens espèrent le rétablissement des visas et l'expulsion des 850 000 Marocains qui travaillent et se nourrissent chez nous tout en crachant dans la soupe et en roulant pour leur roitelet d'opérette. Cela suffit. Il n'y a pas de place pour les Marocains dans notre pays, qu'ils dégagent de chez nous et qu'ils aillent faire la manche en Israël, en France ou aux États-Unis. Nous avons suffisamment donné et ils ont usé notre patience et notre générosité.

Qu'ils partent et qu'ils emmènent avec eux le djihadiste Makri puisque le Maroc a toujours déroulé le tapis rouge aux terroristes et aux traîtres qui voulaient nuire à l'Algérie.

Makri ferme aussi les yeux sur les liens étroits entre son maître Erdogan et Israël. Il se prend pour le champion de l'antisionisme alors que sa mouvance baigne dans toutes les trahisons depuis sa création jusqu'à maintenant. Il est temps de neutraliser ce terroriste qui rêve de voir l'Algérie dirigée par Erdogan ou les Talibans. Ce misérable personnage qui soutient toute la crasse de la terre, du Makhzen marocain aux égorgeurs talibans n'a qu'à partir vivre chez ses frères en Afghanistan avec sa famille, il n'a rien d'algérien et sa place n'est pas dans la politique mais en prison. Il est temps de mettre un terme aux agissements de cet énergumène qui, soit dit en passant, a séjourné pendant un an dans un asile psychiatrique en 1992, et pas comme soignant. L'islamiste Makri doit rendre des comptes pour ses déclarations et ses prises de position. Il faut continuer à nettoyer les écuries d'Augias et envoyer ce triste sire là où est sa vraie place, auprès de son ami Saïd Bouteflika en prison. La justice doit sévir et neutraliser Makri et les Frères musulmans, confrérie qui est la matrice du djihadisme. Makri doit être jugé pour ses actes et ses déclarations qui font de lui et des membres de son parti des traîtres de la nation et pour cela il doit être condamné pour haute trahison et intelligence avec l'ennemi. L'Algérie est souveraine et elle n'a pas besoin de ces traîtres qui sont le déshonneur de la nation. Sifflons la fin de la partie et punissons tous ceux qui adoptent des positions antinationales.

Mohsen Abdelmoumen

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
20.50 France / Suisse
22.55 Le mag de l'Euro
23.20 Chicago Med
23.25 Chicago Med



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.45 Un si grand soleil
21.05 Major Crimes
23.10 Astrid et Raphaëlle



10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.35 France / Bosnie-Herzégovine
21.05 The Cry
22.50 Recherche appartement ou maison
23.20 The Cry
23.45 Opération renaissance



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Rex
15.05 Le Renard
16.45 Personne n'y avait pensé !
17.10 Questions pour un champion
20.45 Tout le sport
20.55 Ma maison de A à Z
21.05 Secrets d'histoire
22.05 Météo
22.35 Débats en régions



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Coyote Girls
23.20 Relooking extrême : spécial obésité



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.34 American Horror Story



18.43 L'écume des jours
20.35 Hollywood Live
20.50 L'appel de la forêt
22.27 A couteaux tirés



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars
19.45 Arte Journal



18.25 L'avant quotidien
19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.05 Braquage à l'anglaise
23.15 Ocean's 8



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.05 La p'tite librairie
21.40 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



18.57 Seules les bêtes
20.35 Hollywood Live
20.50 The Room
22.26 Destination Finale 5



20.05 28 minutes
20.51 Tu mourras moins bête
20.55 Les destinées sentimentales
23.50 Rome : Voyage au bout de la Ville éternelle



18.05 Handball : Ligue des Champions
19.05 Tour de Suisse
20.00 Les meilleurs moments
21.00 Voile : The Ocean Race Europe
21.35 Arc classique
22.05 Arc à poulies
22.35 Handball : Ligue des Champions
23.30 Tennis : Tournoi ATP du Queen's

Sélection



Ciné Premier - 20.50 L'appel de la forêt

Film d'aventures de Chris Sanders

→ Volé à son propriétaire, Buck, un gentil molosse habitué au confort, est enrôlé comme chien de traîneau dans le Grand Nord américain. Dans les années 1890, un chien, enlevé à ses maîtres, devient chien de traîneau pour un homme âgé décidé à découvrir des territoires inexplorés.

Ciné Frisson - 20.50 The Room

Film fantastique de Christian Volckman

→ Kate et Matt, la trentaine, sont en quête d'authenticité. Le jeune couple décide de quitter la ville et achète une grande maison à rénover dans un coin isolé.



Ciné Frisson - 22.26 Destination Finale 5

Film d'horreur de Steven Quale

→ Alors qu'il est dans un bus sur un pont suspendu où des ouvriers sont en train de travailler, Sam Lawton a le pressentiment que le pont va s'effondrer. Pris de panique, le jeune homme ordonne à tout le monde de sortir au moment où le pont s'écroule effectivement.



Religion

Le «voile» en islam : approche historique et coranique (partie 1/2)

Ces derniers jours, la thématique du voile de la musulmane refait surface (notamment à cause d'un projet d'amendement voulu par une députée LREM pour interdire le port du voile aux petites filles), thématique il faut le dire très récurrente sur la scène médiatique et politique française, et de cela naissent ou resurgissent de nombreux débats et prises de position. Parmi celles-ci, nombre de musulmans affirment, face à ce qu'ils appellent les «modérés» ou les «égérés», que le Coran, la sunna prophétique et le consensus des savants contiennent des arguments irréfutables quant à l'obligation du fait de se couvrir la tête pour la femme musulmane.

Évidemment, dans la conception islamique classique, le «voile» représente l'ensemble de la tenue que la femme est amenée à porter pour couvrir tout son corps, à l'exception du visage et des mains (voire des pieds), bien qu'il y ait des divergences sur cela. Mais, dans les sociétés occidentales, ce qu'on appelle communément le «voile» constitue l'un des éléments les plus visibles de l'appartenance religieuse d'un individu et, malheureusement, il suscite beaucoup de critiques, voire parfois de mépris et de confusions. Alors certes, on aura beau crier, comme le font certains, que le voile est secondaire en islam et qu'on en fait trop à son sujet, la réalité c'est qu'il n'y a qu'à voir l'hystérie que génère cette thématique pour constater qu'il est loin d'être considéré comme secondaire pour les femmes musulmanes qui font le choix de le porter, parfois même des femmes venant à peine d'embrasser l'islam, pour les hommes musulmans qui le défendent bec et ongle en développant une rhétorique bien enveloppée (bien qu'hasardeuse) de crainte d'être parfois assimilés à des dayyūth, pour ceux qui voient à travers les tentatives de limiter son port en France un argument justifiant leur projet de hijra (émigration), pour ceux qui le rejettent en y voyant un signe de la soumission de la femme et pour ceux qui le combattent en voyant à travers lui un outil de l'islamisme radical et politique. En bref, même si le voile est très loin d'être l'alpha et l'oméga de l'islamité d'une femme et même si théologiquement il apparaît comme secondaire dans le texte coranique où on prétend que ce sujet est traité via deux à trois versets principalement, soit moins de 0,05% du message, dans le corpus hadistique où on ne le mentionne (en évoquant le khimār, le jilbāb ou le hijāb) dans moins de 0,5% des textes (selon une estimation haute) ou encore dans les premiers traités de fiqh (droit musulman), le voile reste dans la mentalité d'un grand nombre de musulmans et de non-musulmans un symbole très important. Aussi, avant de revenir sur les principaux arguments utilisés dans le sujet et en proposer une critique vulgarisée et fortement ramassée pour cadrer avec le format d'un article lisible et accessible, je voudrais commencer par dire que par principe et en tant que citoyen français, je soutiens, au nom de la liberté et de la laïcité – indispensable au vivre et au faire ensemble – les femmes musulmanes qui décident de ne

pas porter le voile, mais également celles qui, librement et en conscience, veulent se voiler. A ce titre, je rappelle que la laïcité n'est ni l'athéisme ni l'agnosticisme. C'est la neutralité de l'État, non de ses membres, à l'égard des convictions religieuses ou philosophiques des citoyens, et la garantie pour ces derniers de leur droit à exprimer leur religiosité. Toutefois, je revendique en revanche et dans le même temps, d'un point de vue théologique et en tant que personne de confession musulmane cette fois, mon droit de rechercher, d'analyser et de critiquer le statut de la pratique du port du voile que d'aucuns présentent comme obligatoire et ce, au nom même du contenu des sources islamiques. Ceci ne signifie pas que je considère le port du voile comme interdit, mais que je considère que son statut général est simplement celui de la permission. Cette subtilité est souvent incompréhensible pour les gens qui se complaisent dans un esprit binaire, qui plus est dans un monde où l'on nous demande sans cesse de soutenir tel ou tel camps... Mon camp est celui de l'honnêteté intellectuelle et de la recherche objective. Mais si je soutiens que le port du voile n'est pas une obligation coranique, alors pour certains je deviens un opposant à l'islam et aux musulmans, et l'on m'accuse de donner du crédit aux thèses laïcardes, voire islamophobes. Je veux crier ici que les choses ne sont pas ainsi. Les nuances sont importantes pour un esprit libre et ma liberté est de dire que je peux soutenir, en tant que citoyen, la liberté de se vêtir comme on le veut dans le respect de sa spiritualité ou des lois de la société, tout en dénonçant, en tant que croyant, ce que l'on fait dire à mon sens injustement au Livre de Dieu et à la religion que j'ai fait mienne. Revenons à présent sur la critique des arguments des partisans de l'obligation du voile. Évidemment, le format article ne me permettra pas de développer comme je le fais dans l'un de mes ouvrages cette thématique, au risque de produire un texte extrêmement long et indigeste. Je me contenterai donc d'aborder les principaux arguments et les axes de réflexion qui m'apparaissent essentielles théologiquement afin de discuter de ce que certains prétendent incontestable. Aussi, j'aborderai le principal argument historique, deux versets, quelques hadīths et l'argument principologique (des usūl al-fiqh) dit du «ijmā» (consensus).

L'argument historique du voile dans le christianisme et le judaïsme

L'ornement de la tête a toujours fait l'objet de pratiques, souvent religieuses ou culturelles et ce, depuis l'antiquité. D'ailleurs, contrairement à certaines idées reçues, il concerna souvent les hommes et eut différentes significations selon la couleur et la forme utilisées : le némès des pharaons, le fēs ou tarbouchottoman, le chèche (imāma), le tagelmust ou litham des Touaregs, le dastar ou pagri des sikhs ou encore le keffieh porté au Proche-Orient en sont des illustrations. Ainsi, évoquer cet habit coutumier et traditionnel chez certains peuples revient à aborder une histoire vieille de plus de 3 000 ans, aussi vieille que l'écriture ou plus... Le voile, symbole d'un temps, d'une époque, d'une culture, peut être celui de la femme chypriote du IV^e siècle modelée dans l'argile, des jeunes filles égyptiennes photographiées vers 1900, mais aussi de la mère de Rembrandt gravée par son fils, de la paysanne picarde peinte par Julien Dupré ou, plus



proche de nous dans le temps, de Sharbat Gula, «l'Afghane aux yeux verts» photographiée par Steve McCurry. Outre les raisons liées à la culture et au climat, le voile des femmes dans sa dimension sacrée ou allégorique fut porté pour des raisons rituelles, confessionnelles ou symboliques, à l'instar du voile des vestales romaines, de certaines communiantes et de certaines mariées. Quant aux hommes, il s'agit davantage d'un voile lié aux circonstances comme le talit des juifs à la synagogue par exemple. Le voile, moyen de protection face au climat, n'était pas le seul appareil utilisé à ces fins. En effet, à l'instar des Égyptiens de l'Égypte antique, la technique ancestrale du khōl, outre sa dimension esthétique, était également utilisé comme un moyen de se prémunir contre les rayons du soleil et le sable, et agissait aussi comme un antiseptique. Il est souvent précisé que la première mention historique du port obligatoire du voile pour les femmes pubères remonte aux lois assyriennes (tablette A, 40) attribuées au roi Téglath-Phalasar Ier ayant régné sur l'Assyrie vers 1200 avant J.-C., cette région de la Haute-Mésopotamie correspondant en partie à l'actuel Irak. Dès 1921, l'orientaliste américain Morris Jastrow évoque «le voile en Assyrie antique» dans un article détaillant les révélations des tablettes déterrées à Assur (nord de l'actuel Irak). On y apprend qu'il s'appliquait alors aux filles d'hommes libres, à leurs épouses et concubines ainsi qu'à ce qu'on appelle les hiérodules mariés, à savoir des femmes le plus souvent vouées à la prostitution dite sacrée. De même, au V^e siècle avant notre ère, en Grèce, le voile était déjà porté par les femmes comme en témoignent, entre autres, quelques répliques de la comédie «Lysistrata» d'Aristophane ou encore des stèles funéraires en marbre exposées au musée du Louvres. D'ailleurs, ici, les esclaves n'étaient pas concernées par le voile, car étrangères au système d'honneur. Ce sont d'ailleurs les Grecs qui ont introduit le voile en Égypte via l'hellénisation et qui, dès le IV^e siècle avant notre ère, diffusèrent le «tegidion», voile intégral, correspondant à la burqa afghane ou au niqāb arabe, avec des trous pour les yeux et un bandeau et un voile pour couvrir la tête. Il serait possible de développer grandement sur l'histoire de la pratique du voile dans de multiples civilisations moyen-orientales et du bassin méditerranéen. Mais pour synthétiser et aller droit au but, j'évoquerai simplement l'argument historique utilisé par les partisans de l'obligation du voile, tout en précisant avant cela qu'à l'instar des coutumes héritières de traditions multi-séculaires, on avance que les femmes arabes portaient également un voile traditionnel sur

les cheveux, voire sur le visage. Les poèmes qualifiés d'antéislamiques en témoignent (bien que leur datation soit discutable) et Tertullien (père de l'Église), comme d'autres auteurs, mentionne dans ses écrits le voile des femmes païennes d'Arabie (même si à mon avis, il parle plutôt de ce qui était en pratique dans l'Arabie pétérée et non dans l'Arabie désertique). Ceci dit, nombre de musulmans affirment, pour justifier qu'il en soit de même selon eux en islam, que le port du voile par la femme est aussi une pratique demandée dans le judaïsme et le christianisme. Mais il y a dans cette affirmation une précision importante qui n'est jamais donnée, à savoir qu'aucun Livre considéré en islam comme révélé et en lien avec ces deux religions, à savoir la Torah et l'Évangile, n'impose le port du voile. Ce sont à chaque fois, comme en islam d'ailleurs, les Hommes, et bien souvent les hommes, qui outrepassent le texte révélé pour imposer à la femme ce qu'ils voudraient qu'elles soient. Ainsi, dans le christianisme, la première mention textuelle de l'obligation pour la femme de se voiler, pour des motifs par ailleurs contraires au Coran, vient de l'apôtre Paul, titre qui lui fut souvent contesté par les premières communautés chrétiennes, via son Épître aux habitants de la cité de Corinthe. Par la suite, ce texte sera développé par les Pères des Églises latine et grecque qui en feront l'attribut de la vierge consacrée et de l'épouse chrétienne. Toutefois, Paul n'est pas Jésus et son épître n'est pas l'Évangile... De même, dans le judaïsme se sont les rabbins et religieux juifs qui ont développé cette idée de l'imposition du port du voile dans le Talmud et dans la littérature kabbalistique en général (via le Zohar notamment) mais, dans la Torah, aucun verset ne stipule que le fait de se voiler serait une obligation. Certes, dans le judaïsme, comme dans les religions monothéistes, la pudeur au sens large (šēnī'uth en hébreu) a une grande importance, mais aucun verset de la Torah ne fait de lien entre pudeur et couverture obligatoire de la chevelure. Cette obligation, selon un certain cadre, fut développée dans les ouvrages talmudiques et mishnaïques.

Contestation des arguments coraniques

Le volet histoire ayant permis de mettre en avant le fait que la pratique du port du voile n'a rien d'islamique, mais également que les textes fondateurs des deux autres religions monothéistes n'imposent nullement cette pratique, il convient de s'intéresser au texte coranique.

(A suivre)
William Blob

Tennis

Djokovic en mission à l'US Open pour devenir le plus grand

→ L'édition 2021 de l'US Open, qui s'est ouverte lundi, a des airs de défi titanesque pour Novak Djokovic. À New York, le Serbe peut décrocher un 21^e tournoi du Grand Chelem, ce qui serait un nouveau record. Il vise également le Grand Chelem calendaire, exploit inédit depuis 1969. Mais attention, la relève menace.



Le Serbe peut décrocher un 21^e tournoi du Grand Chelem. (Photo > D. R.)

après avoir remporté un 20^e titre du Grand Chelem en juillet à Wimbledon, soit le même total que le Suisse et l'Espagnol, il va avoir l'occasion d'un décrocher un 21^e avec l'US Open, qui commence lundi 30 août.

Federer et Nadal, absents, vont peut-être voir leur cadet les surpasser

Pour devenir seul recordman du nombre de titres en Grand Chelem, le Serbe a sept matches à gagner à Flushing Meadows. Ce ne sera sans doute pas une promenade de santé, d'autant qu'il doit faire face à une meute de jeunes loups aux dents longues.

Le n^o2 mondial Daniil Medvedev (25 ans), le n^o3 mondial Stefanos Tsitsipas (23 ans) et le n^o4 mondial Alexander Zverev (24 ans), entre autres, ont les moyens de le faire vaciller. Mais le chemin s'est quelque peu dégagé avec les forfaits de Roger Federer, de Rafael Nadal et du tenant du titre Dominic Thiem.

Outre un 21^e Majeur, le « Djoker » peut aussi accomplir un exploit réalisé seulement une fois dans l'ère Open, celle du tennis professionnel : remporter les quatre titres du Grand Chelem la même année. En 2021, Djokovic a déjà fait main basse sur l'Open d'Australie, Roland-Garros et Wimbledon. Il ne lui manque que l'US Open pour rejoindre Rod Laver, seul tennis-

man à avoir réussi cet incroyable défi en 1969. Le n^o1 mondial, en tant que grand favori, sent la pression sur ses épaules. Mais en 18 années sur le circuit pro, « Nole » a appris à la gérer. « La pression est encore énorme cette fois. Mais j'y suis habitué. Ce n'est pas la première fois. Et la pression, eh bien, c'est un privilège. On travaille tous les jours de notre vie pour arriver à ça, pour gagner un Grand Chelem et marquer l'histoire », a-t-il déclaré à la presse le 27 août.

Djokovic peut-il craquer encore ?

Titre trois fois à l'US Open (2011, 2015, 2018), mais également battu cinq fois en finale (par Federer en 2007, par Nadal en 2010 et 2013, par Andy Murray en 2012 et par Stan Wawrinka en 2016), Novak Djokovic est une machine à gagner, mais il n'est pas infailible. L'an dernier, un geste d'humeur lui avait valu une disqualification dès les 8^e de finale face à Pablo

Carreno Busta : de rage, il avait frappé dans une balle qui avait heurté une juge de ligne à la gorge.

Par ailleurs, le Serbe reste sur une énorme désillusion. Le natif de Belgrade nourrissait un rêve : réaliser le Grand Chelem doré, c'est-à-dire de remporter les quatre tournois ainsi que l'or olympique la même année. Dans toute l'histoire du tennis, seule l'Allemande Steffi Graf a réussi cette performance, en 1988.

Médaillé de bronze en 2008 à Pékin, battu en demi-finale en 2012 à Londres et sorti dès le premier tour en 2016 à Rio de Janeiro, Novak Djokovic visait l'or à Tokyo. Mais alors qu'il semblait imperturbable en demi-finale, le favori a perdu pied et s'est fait engloutir par Alexander Zverev, futur champion olympique. Une contre-performance énorme pour Djokovic, et un appétit décuplé pour l'Allemand Zverev, très en forme cet été après sa médaille d'or suivie d'une victoire au Masters 1000 de Cincinnati. « J'ai extrêmement faim », a prévenu celui qui pourrait retrouver sa victime de Tokyo en demi-finale à New York.

Novak Djokovic est déjà passé deux fois de peu à côté du Grand Chelem calendaire. La première fois, en 2011, il avait tout remporté sauf Roland-Garros (défaite en demi-finale face à Federer). La deuxième fois, en 2015, le schéma était le même, sauf qu'il avait perdu en finale à Roland-Garros (face à Wawrinka). L'US Open 2021 est une occasion en or, mais le « Djoker » va devoir s'employer pour graver un peu plus son nom dans les livres d'histoire.

R. S.

EN DEUX MOTS

Ligue 1 : Le CRB recevra son trophée de champion le 1^{er} septembre

Le Chabab Riadhi de Belouizdad, Champion d'Algérie de football pour la saison 2020-2021, recevra son trophée le mercredi 1^{er} septembre, lors d'une cérémonie prévue spécialement à cet effet, au Centre International de Conférences (CIC), a annoncé lundi la Ligue de football professionnel (LFP).

« La cérémonie débutera à 18h », a ajouté l'instance, en précisant qu'outre la famille du Chabab et les différents invités d'honneur, la presse sera présente à l'évènement, pour pouvoir en assurer la couverture médiatique. Il s'agit du deuxième titre consécutif pour le Chabab, et le huitième à son palmarès général, après ceux de 1965, 1966, 1969, 1970, 2000, 2001 et 2020.

Eliminatoires du Mondial-2022 Mahrez et consorts à Sidi Moussa

Un premier groupe de joueurs de l'équipe nationale est arrivé à la mi-journée au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa pour prendre part au stage de la sélection en prévision de la rencontre Algérie - Djibouti dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde FIFA Qatar 2022 comptant pour la première journée du groupe A zone Afrique, au stade du Chadid Mustapha-Tchaker de Blida. Il s'agit, entre autres de Mahrez, Bensebaini, Bennacer, Benlamri...

Afrobasket 2021

L'Angola retrouve les quarts, la Guinée renverse le Rwanda

→ Opposés à l'Égypte à la Kigali Arena en barrages des quarts de finale du championnat d'Afrique de basket ce lundi, les Angolais n'ont pas tremblé. Victorieux 70-62, ils ont décroché leur billet pour affronter le Sénégal. La Guinée, elle, s'est arrachée pour éliminer le Rwanda (72-68). Après cette grosse performance, les Guinéens ont rendez-vous avec la Côte d'Ivoire.

Victorieux à 11 reprises de l'Afrobasket dans son histoire, systématiquement sur le podium entre 1983 et 2015, l'Angola est tombé de haut, lors de l'édition 2017, avec une élimination dès les quarts de finale face au Sénégal. Avec une victoire et deux défaites dans le groupe A, cet Afrobasket 2021 a failli tourner au fiasco. Mais les Palancas Negras sont passées de peu et ont gagné le droit de jouer un match de bar-

rage qualificatif pour les quarts de finale, ce lundi 30 août. Opposés à l'Égypte, les Angolais n'ont pas tremblé. Après un premier acte équilibré, ils ont pris les commandes pour arriver à la pause avec huit points d'avance (33-25). Dans le troisième quart temps, l'Angola a gardé la mainmise et compté jusqu'à 16 longueurs d'avance, pour finalement mener 52-41 au début de l'ultime quart temps. A l'arrivée, les Égyptiens n'ont pu que réduire l'écart contre leurs adversaires (70-62). L'efficacité de Carlos Morais, meilleur marqueur du match (16 points, 4 paniers réussis sur 7 à trois points), a fait mal à l'Égypte.

L'heure de la revanche a ainsi sonné pour le sélectionneur Josep Claros et ses hommes. En quarts de finale, le Sénégal se dresse, comme il y a quatre ans.

Le collectif guinéen vient à bout du pays hôte

L'autre match de barrage disputé ce lundi a offert son lot d'émotions aux joueurs et spectateurs. Le Rwanda, face à son public, a cru tenir sa qualification avant de subir le retour d'enfer de Guinéens déchaînés. Après une première moitié de rencontre très disputée, où l'écart de points n'a jamais été supérieur à 4, le Syli ne menait que 31-30. Dans le troisième quart-temps, les Rwandais ont enclenché la seconde face à une Guinée soudainement impuisante. A 12 minutes de la fin, le Rwandais était en tête, 54-44.

Seulement voilà, la réussite a changé de camp dès l'entame du dernier quart-temps, et les Guinéens ont refait surface en un éclair. Leurs adversaires sont restés au contact mais n'ont jamais pu

inverser la tendance à nouveau. Si la sélection rwandaise s'est avant tout appuyée sur Kenny Gasana (28 points), la Guinée a été plus homogène avec quatre hommes à plus de dix points (16 pour Cédric Mansaré, 15 pour Cheick Sekou Condé, 13 pour Mohamed Queta et 12 pour Abdoulaye Sy). Avec en plus une mire bien réglée sur la ligne des lancers francs (77,3% de réussite, et un 8/8 pour Mansaré), le cocktail guinéen a eu raison du Rwanda à Kigali (72-68).

Éliminée au premier tour avec trois revers en autant de matches lors de l'Afrobasket 2017, pas plus chanceuse lors des éditions précédentes de 1962, 1980, 1983 et 1985, la Guinée s'invite pour la première fois en quarts de finale. Elle aura face à elle la redoutable Côte d'Ivoire, impeccable au premier tour (trois matches, trois victoires). ■



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. **Membres fondateurs :** Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République** Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Afrobasket 2021

L'Angola retrouve les quarts, la Guinée renverse le Rwanda

le match à suivre

Eliminatoires du Mondial-2022

Mahrez et consorts à Sidi Moussa

football

Ligue 1

Le CRB recevra son trophée de champion le 1^{er} septembre

Raoul Savoy (Centrafrique) et Didier Six (Guinée)

Deux sélectionneurs parlent du Mondial

➔ **A une année du coup d'envoi de la Coupe du monde 2022 qui se tiendra du 21 novembre 2022 au 18 décembre 2022 au Qatar, la FIFA s'est déjà penchée sur les arbitres qui devront officier durant la compétition.**

Ils sont six sifflets africains à être retenus pour le tournoi : l'Algérien Mustapha Ghorbal, le Marocain Rédouane Jiyed, le Sénégalais Maguette Ndiaye, l'Égyptien Oumar Mohamed, le Congolais Jean Jacques Ndala et l'Éthiopien Bamlak Tessema, qui faisait déjà partie des 6 officiels africains présents en Russie pour l'édition 2018. Reste à savoir si la FIFA confirmera cette présélection.

Par ailleurs, l'hispano-Suisse, Raoul Savoy, le sélectionneur de la Centrafrique reconduit le 23 août dernier pour la troisième fois à la tête de la sélection, s'est confié à *Sport News Africa* lors d'un entretien durant lequel il a dévoilé ce jeudi 26 août 2021 sa liste de 26 joueurs.

Dans cet entretien, il évoquera ses prochains adversaires pour le compte des éliminatoires de la prochaine Coupe du monde Qatar-2022, le Cap Vert le 1^{er} septembre et le Liberia le 6 du même mois. Il fera état de l'absence de taille de plusieurs stars dont Geoffrey Kondogbia d'Atletico Madrid, Cédric Yambéré et Foxi Kéthévoama (sans club) ou encore Louis Mafouta (Neuchâtel Xamax).

«On se doit donc d'avoir de l'ambition»

Âgé de 48 ans, Raoul Savoy se dit heureux de retrouver la sélection centrafricaine après l'avoir quitté en 2019. «Parti en 2019, pas très longtemps que ça, sans avoir terminé», dira-t-il, son travail en Centrafrique. «J'ai pu aussi constater que les choses avaient changé. Il y a un centre



■ Didier Six et la Guinée veut une première qualification au Mondial.

(Photo > D. R.)

d'entraînement de très bonne qualité, la fédération s'est structurée. Il y a de quoi faire du bon travail», a laissé entendre Raoul Savoy. Pour l'heure, le nouveau sélectionneur tourne ses regards vers les deux prochains matches des éliminatoires de la prochaine Coupe du monde Qatar-2022. «Il estime que les Centrafricains adorent le football, et ils sont déçus par l'élimination des Fauves lors des qualifications pour la prochaine CAN. Ils ont vu que la Gambie, les Comores, l'Éthiopie ou la Sierra Leone ont pu se qualifier... Aujourd'hui, estime-t-il, le Nigeria est le grand favori pour atteindre le troisième tour des qualifications pour la Coupe du monde. La pression est davantage sur lui que sur les trois autres équipes du groupe». Qu'en est-il de son équipe ?

«On va jouer un rôle de tourbillon»

«On va essayer de jouer un rôle de tourbillon, de défendre nos chances. Dans le foot, on ne sait jamais... Mais plus concrètement, ces six matches vont aussi nous permettre de bien préparer les qualifications pour la CAN-2023». Il jugera que la Centrafrique a de bons joueurs. D'autres équipes sensiblement du même niveau

ont réussi à se qualifier pour la CAN. «On se doit donc d'avoir de l'ambition...» Sa déception, a-t-il avoué, «nous aurions bien sûr préféré jouer contre le Cap Vert à Bangui, devant nos supporters, mais le stade Barthélémy-Boganda n'est pas homologué. Nous avons appris que le match face au Liberia se jouera également à Douala. Au moins, cela nous évitera notamment un déplacement à Monrovia, en passant près de 10 jours à Douala. Nous allons tout faire pour prendre un bon départ dans ces qualifications...»

Didier Six : «La compétition est féroce»

Ancien international français, champion d'Europe 84 avec les Bleus, il a derrière lui une carrière très riche menée en France, en Angleterre, en Turquie et en Allemagne. Didier Six rappellera que «la Guinée ne s'est jamais qualifiée à une coupe FIFA». A son arrivée à Conakry, il trouve un groupe divisé qui n'a rien à voir avec le terrain. Confiant, il dira que «la Guinée n'a rien à envier, aux autres équipes africaines, sur le plan du football. Avec un peu de rigueur, nous pouvons aller très loin» et d'ajouter «les qualifications ne sont jamais jouées d'avance car la compétition

est féroce. Il y a 54 pays en Afrique, pour seulement cinq places à prendre, même si ce chiffre est appelé à augmenter prochainement. Tous les Guinéens, qu'ils soient supporters ou joueurs, rêvent d'une qualification pour la Coupe du monde. Il n'admettra pas de signaler que «la participation au Qatar-2022, fait partie des clauses de mon contrat». Et de reconnaître que «la tâche s'annonce difficile, d'autant plus que les petites équipes ont énormément progressé et sont désormais en mesure de poser des problèmes à toutes les équipes. Face à la Guinée Bissau, nous aborderons ce match avec beaucoup de sérieux. A moi de convoquer les joueurs qui possèdent un état d'esprit. Pour le moment, je peux compter sur Naby Keita qui joue à Liverpool, Amadou Diawara, de l'AS Rome et Mady Camara de l'Olympiakos. Je n'ai pas d'internationaux au Real Madrid, Barcelone au Bayern Munich. L'Algérie possède un effectif de qualité, tout comme le Maroc. Il y a aussi l'Égypte».

Synthèse de H. Hichem

A voir

- Canal + Sport : Late Football Club à 21h45
- Eurosport 2 : tennis, US Open à 22h

La Der

Djibouti : 23 joueurs convoqués pour affronter l'Algérie et le Niger

Le sélectionneur français de Djibouti Julien Mette a retenu 23 joueurs en vue de la double confrontation contre respectivement l'Algérie le 2 septembre au stade Mustapha-Tchaker de Blida et le Niger le 5 septembre au grand stade de Marrakech pour le compte des deux premières journées des qualifications de la Coupe du monde 2022. D'autre part, le président par intérim de la Fédération djiboutienne de football, Mohamed Yacin Yonis a tenu à encourager les joueurs et les membres du staff technique de la sélection des Requins juste avant leur départ en Al-

gérie. «Vous avez la chance et l'honneur de jouer les éliminatoires de la Coupe du monde 2022 et toute la République de Djibouti est derrière vous pour vous soutenir. Alors je vous invite à vous surpasser et à défendre avec fougue et avec hargne les couleurs nationales», a affirmé Mohamed Yacin. «La Fédération s'associe au Secrétariat d'Etat chargé des Sports (SES) pour souhaiter bonne chance aux joueurs et au staff de l'équipe nationale Senior A pour ses deux matches d'important capital qui attendent nos valeureux

et braves Requins», conclut le premier responsable de la FDF.

Liste des 23 joueurs djiboutiens convoqués :

Gardiens de but : Mbonihanknye, N.Abdi, B.Ahmed
Défenseurs : M.Bourhan, W.Daoud, Y.Batio, Y.Said, M. Arait, F. Moussa, A. Fouad, A. Farada, A. Said
Milieux : W. Hassan, H. Abdi, A. Omar, H. Kadamy
Attaquants : R. Aouad, D. Mahmoud, K. Abdoul-Aziz, M. Mahabe, Sabri Ali, Anas Farah Ali, S. Akinbinu